

Postulat no : La Commune se protège-t-elle des cyberrisques ?

La Confédération et les Cantons se coordonnent dans le cadre de la « stratégie nationale de protection de la suisse contre les cyberrisques (SNPC) 28 postes ont été créés avec un budget de deux milliards jusqu'en 2025 (Affaires publiques , n0 1, 2015). Internet est un espace sans limites qui peut facilement faire l'objet de nombreuses menaces : intrusions dans la sphère privée, piratage, escroquerie, harcèlement...Que se passe-t-il au niveau communal ?

La Commune a-t-elle évalué les risques de se faire pirater au niveau informatique, de voir menacée la confidentialité de ses données. Y a-t-il une stratégie contre les risques de piratage, les attaques informatiques ? Est-elle coordonnée avec le Canton ?

Le cas échéant, ne faudrait-il pas procéder à une analyse complète des vulnérabilités ?

Pour l'UDC

Dominique Baettig

